

**L'élève et ses parents prennent connaissance des objectifs de la classe de ski qui sont les suivants.**

- 1- **Pratique du ski, découverte et perfectionnement**
- 2- **Apprentissage des règles liées à cette pratique de pleine nature.**
  - a. Technique
  - b. Gestion du matériel
  - c. Connaissance du milieu (montagne, neige, météo, autres usagers)

3- **Solidarité – Responsabilité – sécurité**

La pratique du ski en groupe demande aux élèves de respecter 3 principes prioritaires :

- **Solidarité** : Chaque pratiquant est attentif aux autres skieurs, est prêt à intervenir pour venir en aide et fait passer son intérêt personnel après celui du groupe.
- **Responsabilité** : Chaque élève est responsable de sa pratique et de son matériel. Sur les pistes, le skieur est responsable de sa trajectoire et de ses décisions qui peuvent avoir des conséquences auxquelles il faut réfléchir. Dans la gestion du matériel, l'élève s'organise pour ranger son matériel, avoir sur lui au moment du départ sur les pistes le nécessaire indispensable à la pratique : gants, crème solaire, forfait, lunettes, ...
- **Sécurité** : Les connaissances que l'élève a de la pratique du ski en toute sécurité doivent aboutir à un comportement assurant sa propre sécurité et celle des autres : connaissance de la station, choix des pistes, vitesse, utilisation des infrastructures de la station (télésiège,...), déplacement à pied avec le matériel.

- 4- **Respect** : chacun a le devoir de respecter ses camarades, les accompagnateurs, les locaux et les matériels

**La vie au chalet est organisée :**

- A. **par le règlement intérieur du centre accueillant le groupe et que chacun doit respecter**
- B. **et conformément au Règlement intérieur de l'Institution**

On rappelle notamment que :

1 - **L'usage des téléphones portables est interdit.**

2 - **Vie dans les chambres.**

- On n'entre pas dans une chambre qui n'est pas la sienne.
- Les chambres sont visitées régulièrement par les professeurs pour que soient respectées les règles élémentaires d'hygiène et d'organisation.
- Passé l'heure du coucher, aucun déplacement dans les couloirs n'est autorisé et le sommeil des autres est respecté.

3 – **Santé** :

- Toute blessure est signalée au professeur, sur les pistes comme au chalet, pour soins.
- La pratique du ski nécessite une alimentation équilibrée à laquelle concourent les menus proposés par le chef cuisinier du centre. Les élèves doivent se nourrir essentiellement aux repas qui composent l'alimentation principale, les friandises n'étant pas nécessaires et constituant au mieux un complément.

**Les professeurs sanctionneront toute attitude ne correspondant pas à l'esprit décrit ci-dessus (punition, Travail d'intérêt général, ...) et se réservent le droit, en cas de manquement grave et en accord avec la Direction, de raccompagner l'élève à Bihorel avant la fin du séjour, et aux frais de sa famille.**

*Prénom et NOM de l'élève :*

*Signature*

*Prénom et NOM de l'élève :*

*Signature*

**Contrat de vie** (exemplaire à remettre au collègue)

**L'élève et ses parents prennent connaissance des objectifs de la classe de ski qui sont les suivants.**

- 1- **Pratique du ski, découverte et perfectionnement**
- 2- **Apprentissage des règles liées à cette pratique de pleine nature.**
  - a. Technique
  - b. Gestion du matériel
  - c. Connaissance du milieu (montagne, neige, météo, autres usagers)

3- **Solidarité – Responsabilité – sécurité**

La pratique du ski en groupe demande aux élèves de respecter 3 principes prioritaires :

▪ *Solidarité* : Chaque pratiquant est attentif aux autres skieurs, est prêt à intervenir pour venir en aide et fait passer son intérêt personnel après celui du groupe.

▪ *Responsabilité* : Chaque élève est responsable de sa pratique et de son matériel. Sur les pistes, le skieur est responsable de sa trajectoire et de ses décisions qui peuvent avoir des conséquences auxquelles il faut réfléchir. Dans la gestion du matériel, l'élève s'organise pour ranger son matériel, avoir sur lui au moment du départ sur les pistes le nécessaire indispensable à la pratique : gants, crème solaire, forfait, lunettes, ...

▪ *Sécurité* : Les connaissances que l'élève a de la pratique du ski en toute sécurité doivent aboutir à un comportement assurant sa propre sécurité et celle des autres : connaissance de la station, choix des pistes, vitesse, utilisation des infrastructures de la station (télésiège,...), déplacement à pied avec le matériel.

- 4- **Respect** : chacun a le devoir de respecter ses camarades, les accompagnateurs, les locaux et les matériels

**La vie au chalet est organisée :**

**C. par le règlement intérieur du centre accueillant le groupe et que chacun doit respecter**

**D. et conformément au Règlement intérieur de l'Institution**

On rappelle notamment que :

1 - **L'usage des téléphones portables est interdit.**

2 - **Vie dans les chambres.**

- On n'entre pas dans une chambre qui n'est pas la sienne.
- Les chambres sont visitées régulièrement par les professeurs pour que soient respectées les règles élémentaires d'hygiène et d'organisation.

- Passé l'heure du coucher, aucun déplacement dans les couloirs n'est autorisé et le sommeil des autres est respecté.

3 – **Santé** :

- Toute blessure est signalée au professeur, sur les pistes comme au chalet, pour soins.
- La pratique du ski nécessite une alimentation équilibrée à laquelle concourent les menus proposés par le chef cuisinier du centre. Les élèves doivent se nourrir essentiellement aux repas qui composent l'alimentation principale, les friandises n'étant pas nécessaires et constituant au mieux un complément.

**Les professeurs sanctionneront toute attitude ne correspondant pas à l'esprit décrit ci-dessus (punition, Travail d'intérêt général, ...) et se réservent le droit, en cas de manquement grave et en accord avec la Direction, de raccompagner l'élève à Bihorel avant la fin du séjour, et aux frais de sa famille.**

*Prénom et NOM de l'élève :*

*Signature*

*Prénom et NOM de l'élève :*

*Signature*